Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises **Sous-direction Filières agroalimentaires** **Bureau Grandes cultures, semences végétales et produits transformés** **3, rue Barbet de Jouy** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Instruction technique** **DGPE/SDFE/2019-218** **19/03/2019**

Date de mise en application : 20/03/2019
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 20/05/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Organisation d'un atelier dans le cadre de la concertation nationale sur la stratégie nationale sur les protéines végétales

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF

Résumé : Cette instruction a pour objet de demander aux DRAAF d'organiser des ateliers régionaux de concertation dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale sur les protéines végétales.

Le 11 février 2019 Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a lancé une concertation nationale en vue de l'élaboration d'une stratégie sur les protéines végétales.

Le sujet des protéines végétales, dont le Président de la République a souhaité faire une priorité, est au croisement de plusieurs enjeux :
- environnemental, car le développement des surfaces de légumineuses et de l'autonomie protéique des élevages sont des leviers déterminants pour réduire les intrants, améliorer la qualité de nos sols et réduire les émissions de l'agriculture ;
- économique, avec de nouvelles opportunités à saisir pour répondre à la demande croissante de produits issus d'élevages nourris localement, ou d'aliments à base de protéines végétales dont le marché augmente de plus de 10 % chaque année ;
- géostratégique, car il s'agit par ce biais de consolider notre souveraineté alimentaire dans le contexte international actuel.

La concertation doit permettre aux différentes parties prenantes de s'accorder sur une vision de l'avenir souhaitable et sur les moyens de l'atteindre. Le Ministre a confié un premier chantier aux interprofessions afin qu'elles identifient les actions qu'elles peuvent mener conjointement, sur la base de leurs plans de filière. Il s'agit par exemple de renforcer les partenariats entre filières animales et végétales à l'échelle des territoires. Un second chantier a été confié à l'INRA pour qu'en lien avec les instituts techniques un diagnostic de la dynamique de recherche actuelle soit établi. Les différents ministères concernés seront également mobilisés pour identifier les leviers relevant des politiques publiques.

Cette concertation se déroulera sur trois mois, afin que la stratégie puisse être finalisée avant la fin du premier semestre. Le Ministre a souhaité par ailleurs que les divers acteurs de terrain puissent contribuer à alimenter cette stratégie.

Dans ce cadre, il est demandé aux DRAAF d'organiser dans le courant du mois d'avril une consultation des parties prenantes régionales, pouvant prendre la forme d'un atelier participatif.

I. Objectifs de cette consultation

La consultation des parties prenantes dans chaque Région répond au besoin à la fois d'élargir le cercle des acteurs participant à la concertation nationale et de le faire de manière moins centralisée. Cela est d'autant plus important dans le cas présent que les leviers à mobiliser dans la future stratégie protéines ne reposeront pas uniquement sur l'État, ce qui implique que le diagnostic, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre devront être partagés par les différents acteurs.

D'autre part, l'objectif de cet exercice est également de compléter les contributions des acteurs institutionnels nationaux mobilisés pour élaborer la stratégie (interprofessions, instituts techniques), par les témoignages d'acteurs de terrain porteurs d'innovations de niche pouvant s'avérer utiles.

Enfin, l'objectif est aussi d'enrichir la future stratégie par des propositions concrètes qui pourront être reprises.

II. Questions à soumettre à la discussion

La réflexion au niveau régional pourra s'articuler autour des trois questions suivantes.

- Question 1 : Quels objectifs devrait poursuivre une stratégie nationale sur les protéines végétales ?

Cette question peut faire l'objet d'une première séquence. Elle vise à mettre en débat les objectifs envisagés au niveau national, et à les décliner, les compléter et les prioriser en fonction des spécificités régionales. Les participants devront être amenés à répondre sous l'angle de ce qui est souhaitable et aussi de ce qui leur semble possible.

Les objectifs généraux envisagés à ce stade sont :
- la réduction de la dépendance aux importations (de soja, mais aussi d'intrants),
- le renforcement de l'autonomie protéique des élevages
- la diversification des sources de protéines dans l'alimentation humaine.

S'ajoute un objectif transversal de développement des surfaces en légumineuses, en raison des nombreux bénéfices apportés par ces cultures par rapport à d'autres sources de protéines.

Quelques questions pour animer cette séquence peuvent être proposées :
- ces objectifs vous semblent-ils pertinents ?
- quels objectifs complémentaires pourraient être proposés ?
- au niveau de la Région, à quels défis cette stratégie devrait-elle répondre en priorité ?
- une déclinaison des objectifs par Région serait-elle pertinente ?

- Question 2 : Comment renforcer l'autonomie protéique à l'échelle des exploitations d'élevage et des territoires ?

La question de l'autonomie protéique peut se traiter à différentes échelles: européenne et nationale, mais aussi au niveau des territoires ou des exploitations d'élevage. A l'échelle des territoires, la notion d'autonomie protéique renvoie à la nécessité de renforcer les synergies cultures-élevage. A l'échelle de l'exploitation d'élevage, elle implique une plus grande valorisation des protéines issues de l'herbe et des fourrages.

Cette question devra être traitée d'abord sous l'angle des freins et obstacles observés dans les différentes démarches visant l'autonomie protéique. Les questions suivantes pourront par exemple être soumises en guise d'animation :
- quelles difficultés rencontrées par les éleveurs qui souhaitent devenir plus autonomes en aliment ?
- quels sont les principaux obstacles à la réduction des apports de soja dans l'alimentation ?

Il sera ensuite intéressant de demander aux participants d'identifier les principaux leviers, relevant des pouvoirs publics ou des acteurs eux-mêmes. Il s'agira de mettre en lumière des propositions concrètes et applicables, s'appuyant sur des expériences de terrain que les participants pourront exposer.

- Question 3: Comment développer la production et la consommation de légumineuses, à la fois pour l'alimentation animale et humaine ?

Malgré une dynamique positive apportée par le plan protéines 2014-2020, la part des légumineuses dans la sole française demeure très réduite (près de 4% de la SAU). Compte tenu des importants atouts agronomiques et environnementaux de ces plantes fixatrices d'azote, le développement de cette source de protéines végétales revet un caractère prioritaire.

De même que dans la question 2, cette question pourra être traitée d'abord sous l'angle des freins et obstacles. Les participants pourront par exemple être interrogés sur les raisons pour lesquelles les agriculteurs ne s'orientent pas vers des rotations plus longues incluant des légumineuses, ou sur les obstacles rencontrés par les entreprises de l'aval pour investir dans ce domaine.

Les leviers et propositions pourront ensuite être formulés, s'appuyant là aussi le plus possible sur des expériences de terrain.

III. Participants à inviter

Il vous est demandé de dresser une liste de participants, qui permette d'obtenir un équilibre :
- entre représentants d'organisations (producteurs, entreprises, société civile, ONG) et acteurs de terrain, ces derniers pouvant être des porteurs de projets, des membres de groupes opérationnels ou de GIEE, des dirigeants d'entreprises ou associatifs, des experts ;
- entre acteurs de l'amont agricole et de l'aval, la participation d'entreprises de la collecte, de la transformation, d'entreprises en prise avec les consommateurs finaux étant particulièrement utile ;
- entre acteurs de l'alimentation animale et de l'alimentation humaine, ce dernier volet revêtant un intérêt particulier compte tenu de la forte dynamique économique de marché dans ce secteur ;
- entre filières végétales et filières animales, les questions des pratiques d'élevage favorisant l'autonomie protéique, en particulier chez les ruminants, ou de coopération entre élevages et cultures, étant des axes considérés comme déterminants.

IV. Livrables, calendrier, et appui de la DGPE

A l'issue de chaque réunion, une synthèse écrite devra être produite (4 pages maximum) résumant les principales propositions émises par les participants pour chacune des questions et en reprenant pour chaque enjeu retenu les freins et les leviers. Ces synthèses devront parvenir au ministère au plus tard le 10 mai 2019, afin qu'une synthèse générale puisse être présentée à l'occasion de la réunion de concertation nationale qui se tiendra dans la deuxième quinzaine de mai.

Le bureau des grandes cultures se tient à disposition des DRAAF pour accompagner l'organisation de ces réunions. Le point de contact est Alexandre Martin.

Par ailleurs, un espace partagé sera créé sur l'intranet, contenant notamment :
- les présentations faites lors la réunion de lancement de la concertation
- une présentation type pour introduire la réunion
- des documents et articles de référence sur le sujet

Le directeur général adjoint de la performance économique et environnementale des entreprises

Chef du service développement des filières et de l’emploi

Philippe DUCLAUD